
ICANN76 | Forum de la communauté – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CPH
Mardi 14 mars 2023 – 10h30 à 12h00 CUN

WENDY PROFIT :

Bonjour à tous, merci de bien vouloir prendre place. Merci de bien vouloir prendre place. Bonjour à tous, je vous prie de bien vouloir prendre place, la session va commencer d'ici très peu. Pouvons-nous lancer les enregistrements ?

Bienvenue à cette session entre le Conseil d'Administration et la chambre des parties contractantes. C'est une session de discussions entre la chambre des parties contractantes et le Conseil d'Administration, donc il n'y aura pas de questions de la salle. Les gens présents sur Zoom peuvent discuter entre eux.

Pour accéder à la transcription en temps réel, vous pouvez cliquer sur le bouton « Closed Captions » sur Zoom. Sachez que les sessions sont enregistrées et qu'elles respectent les normes requises par l'ICANN. Pour les intervenants, dites votre nom à chaque fois que vous intervenez et parlez lentement et clairement pour les transpositeurs et les interprètes.

Maintenant, je vais passer la parole à Becky Burr qui va présider cette séance au nom du Conseil d'Administration.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

BECKY BURR : Merci Wendy. Merci à tous d'être venus à cette séance. C'est la deuxième journée de l'ICANN76 et nous sommes tous prêts.

Ashley et Beth sont à mes côtés. Est-ce que vous voulez dire un mot de bienvenue ?

ASHLEY HEINEMAN : Merci beaucoup aux bureaux d'enregistrement qui sont ici présents. Je m'appelle Ashley Heinemann, je suis la présidente du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement et merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir ici.

BETH BACON : Je suis Beth Bacon, je suis vice-présidente du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement. C'est toujours un grand plaisir de participer à ces discussions.

BECKY BURR : Merci beaucoup.

Est-ce qu'on passe à la question du Conseil d'Administration d'abord ou à votre question d'abord ? Est-ce qu'on peut afficher la question du Conseil d'Administration sur l'écran ? Vous allez reconnaître des éléments de cette question.

Le rapport SubPro donne à l'équipe IRT la responsabilité de résoudre un certain nombre de problèmes complexes. Nous savons qu'il y a eu des tentatives de rouvrir des litiges par rapport à certains résultats, parfois il y a des lacunes par rapport à certaines politiques. Donc, la

question est de savoir ce que nous pouvons faire au niveau de la communauté, au niveau individuel et au niveau collectif pour améliorer le processus IRT. Nous aimerions que vous nous fassiez des successions aussi concrètes que possible.

BETH BACON :

Je vais faire une petite introduction et ensuite, je vais laisser certains membres de nos groupes faire des recommandations spécifiques.

En tant que fondation, nous apprécions l'insistance sur la transparence et nous reconnaissons que c'est quelque chose par rapport auquel chaque partie de la communauté a un rôle à jouer dans ce processus. On sera ravi de parler de cela de manière plus détaillée. Voilà la situation actuelle.

Nous nous rendons compte qu'il y a des questions très complexes au niveau des recommandations et cela porte sur la portée du travail que nous faisons. Si nous commençons avec quelque chose qui est tout petit, en fonction de la portée du sujet, les recommandations seront plus ou moins complexes. C'est pour cela que nous pensons qu'on a besoin d'une certaine discipline de notre côté pour pouvoir vous donner un travail efficace qui vous permette de faire à votre tour votre travail et de prendre certaines décisions. Je vais donner la parole à un membre de mon équipe pour qu'il donne des recommandations spécifiques.

MARC ANDERSON :

Je me suis porté volontaire de la part des opérateurs de registre pour présenter notre point de vue puisque personne d'autre n'a levé la main ; c'est pour cela que je suis ici autour de la table.

Je vais vous parler un peu de la manière dont nous sommes parvenus à ces réponses. Nous avons reçu la question du Conseil d'Administration, nous l'avons distribuée auprès de nos membres et un groupe des parties prenantes nous a appelés. Nous avons discuté de ces réponses sur notre liste de diffusion entre les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement hier. Tout cela pour vous dire qu'il y a eu une petite discussion au sein de notre groupe de parties prenantes et qu'il n'y a pas de position de consensus, c'est uniquement quelque chose par rapport à quoi nous avons discuté de manière informelle.

Je vais me baser sur mon expérience personnelle en tant que quelqu'un qui a participé à un grand nombre de groupes de travail IRT. Je reconnais également que ce serait un peu ennuyeux pour vous de m'entendre. S'il y a quelque chose de ce que je dis qui vous intéresse et que vous voulez rebondir sur ce que je dis, n'hésitez pas à m'interrompre et je vais m'arrêter pour que vous puissiez parler. Je pense que ce sera une conversation plus fructueuse si on y participe de manière interactive.

Permettez-moi maintenant de vous faire part de nos recommandations. Beth a initié cette conversation. En tant qu'opérateurs de registre, nous avons commencé à parler de cette question, non pas de la partie mise en œuvre spécifiquement. De notre point de vue, au moment où on arrive à la phase de mise en œuvre, la plupart d'entre nous sont déjà très loin dans le processus. Plus on

pourra faire quelque chose en amont, mieux ce sera au niveau du processus et au niveau de la mise en œuvre. Ceci est très important et c'est l'un des éléments que les membres du groupe ont signalés. Si on a une portée qui est très large, au moment de la mise en œuvre, ce sera dur à mettre en œuvre.

La première réponse que nous avons reçue, c'est de se focaliser sur des PDP qui sont davantage sur mesure ou plus ciblés, parce que la charte d'un groupe de travail, c'est vraiment la référence. C'est à la charte que l'on doit se référer pour le travail. Il y a de la place pour étendre la portée du travail des groupes de travail et cela, à terme, aboutit à des recommandations qui prennent plus de temps à être mettre en œuvre.

Je m'arrêter là pour voir s'il y a des réactions. Très bien. Est-ce que c'est bien ?

Un autre point dont nous avons parlé, c'était le fait que le Conseil d'Administration et l'organisation ICANN, ces deux partenaires, participent en amont dans les processus. Nous avons des agents de liaison de l'organisation et du Conseil d'Administration dans les groupes de travail, mais nous pensons que c'est une composante critique pour que le travail du groupe de travail soit réussi.

Récemment, j'ai eu une très bonne expérience avec le Conseil d'Administration et l'organisation qui ont participé à des groupes de travail. Deux personnes avec lesquelles je travaille récemment, Becky et Chris qui sont ici autour de la table, ont contribué de manière très positive et très forte au travail des groupes. Je les remercie.

Il y a beaucoup d'avantages à cette participation. On peut avoir le point de vue du Conseil d'Administration au sein du groupe de travail et cela aide beaucoup à remplir la mission du groupe. Ensuite, lorsque le Conseil d'Administration reçoit les recommandations, pour eux, ce ne sera pas la première fois qu'ils voient ces recommandations. Il y a des avantages autant pour le groupe que pour le Conseil d'Administration, car les recommandations seront mieux comprises.

Même chose pour l'organisation. Il y a deux groupes séparés au sein de l'organisation : il y a un groupe qui contribue à l'élaboration de politiques et l'autre qui contribue à la mise en œuvre des politiques. Ce serait très utile de poursuivre le dialogue et de l'améliorer, d'avoir un représentant de l'organisation dans les équipes de mise en œuvre et d'avoir des membres représentés dans le groupe de travail ; tout cela est très positif car cela permet de fournir du feedback pour savoir quelles pourraient être les difficultés pour la mise en œuvre des recommandations. Ensuite, lorsque les recommandations arrivent à la phase de mise en œuvre, quelqu'un de l'organisation ICANN peut aider à mettre en œuvre la politique, car cette personne va apporter l'expertise de celui qui a contribué également à l'élaboration de la politique.

Ensuite, il y a parfois des réticences à avoir des membres du Conseil d'Administration dans les groupes de travail. On peut être préoccupé par le point de vue que peut avoir le Conseil d'Administration s'il participe au groupe. À mon avis, en général, les membres du groupe sont très déçus s'ils sentent que les membres du Conseil d'Administration ou les membres de l'organisation essaient de pousser

les choses au niveau du travail du groupe, mais je pense que cela ne doit pas empêcher l'organisation et le Conseil d'Administration de participer à ces groupes de travail car cette participation a toujours une valeur ajoutée importante.

Encore une fois, je vais m'arrêter ici pour voir s'il y a des réactions. Très bien.

Un autre élément que j'aurais dû mentionner, c'est que la question pour le Conseil d'Administration mentionne spécifiquement les SubPro. Nous l'avons pris en tant qu'exemple plutôt que processus spécifique auquel nous voulons parler. Nos commentaires sont plus larges et ne sont pas spécifiques aux SubPro ; on parle plutôt d'améliorer le processus de mise en œuvre de manière générale.

J'ai bien entendu les séances précédentes avec le conseil de la GNSO et je me rends compte qu'il y a des chevauchements. Avec eux, vous avez parlé de l'ODA. Ici, je pense qu'au sein du groupe des opérateurs de registre, on considère que certains résultats de l'ODA auraient été très utiles pour le travail des groupes de travail pendant le processus d'élaboration de politiques plutôt que de les avoir une fois que le processus a fini et que les recommandations ont été envoyées au Conseil d'Administration. Je sais que c'est difficile de mener cet ODA pendant qu'on mène les processus, mais je dis, si on avait eu ces informations, si on avait eu cette étape d'opération de conception opérationnelle avant de finir les recommandations, cela aurait été très utile et je pense que les recommandations auraient été différentes.

Or, est-ce que l'ODA aurait pu être fait avant ? C'est un dialogue que l'on devrait avoir. Les opérateurs de registre aimeraient entamer ce dialogue pour savoir si on pourrait mettre en place ce type de proposition. L'ODA est une espèce de preuve de concept, une démonstration de faisabilité qui a été essayée à deux reprises. J'aimerais voir si on peut faire en sorte que cet ODA puisse être fait plus tôt dans le processus. Je sais que ceci peut être difficile parce qu'une fois que les recommandations sont faites et qu'elles passent par le processus de conseil de la GNSO et du Conseil d'Administration, ce n'est pas facile de revenir en arrière. S'il y a moyen de faire en sorte que l'ODA puisse être fait en amont, avant, je pense que ce serait très utile. Je pense que cela vaudrait la peine d'essayer.

Je vais m'arrêter encore une fois.

BETH BACON : J'aimerais m'assurer que les représentants des bureaux d'enregistrement ont l'occasion de s'exprimer également.

ERIC ROKOBAUER : Bonjour, je suis Eric Rokonbauer des bureaux d'enregistrement. Je vais vous dire que je ne vais pas être aussi éloquent que Marc l'a été. Je vais essayer d'être bref et vous raconter quelles sont les différences par rapport aux opérateurs de registre.

Nous avons pris le temps de partager parmi notre groupe cette question et nous avons eu des membres qui nous ont donné leur point de vue. Spécifiquement, nous avons eu certains feedbacks par rapport aux IRT.

Nous avons collecté certains commentaires par rapport à la politique d'enregistrement de données et par rapport à cette question, il faudrait qu'il y ait des mesures concrètes de manière collective pour le processus IRT.

Tout d'abord, une normalisation au niveau des réunions elles-mêmes. L'un des domaines où l'on devrait s'améliorer, c'est le fait d'avoir des réunions plus régulières pour ces réunions des IRT, que ces réunions se fassent de manière hebdomadaire, par exemple sans les changer tout le temps, et ensuite avoir des programmes et des agendas qui donnent au groupe la possibilité de se préparer pour les sessions IRT.

Autre commentaire : s'assurer, lorsqu'on se prépare pour les IRT, que le langage vienne des IRT. Il s'agit de recommandations définitives. L'IRT doit partir de cela pour continuer. Pendant l'IRT, nous nous sommes rendu compte que nous passons beaucoup de temps à essayer d'insérer de nouvelles formulations avant d'utiliser un langage de base. Lorsqu'il n'y a pas de consensus, c'est là qu'on a les liaisons qui peuvent intervenir. Et collectivement, il nous semble qu'il faut nous assurer de rapidement escalader le problème au Conseil d'Administration, donc agir plus rapidement. Parfois, il n'y avait pas de consensus et on aurait pu agir plus rapidement collectivement. On aurait pu agir plus rapidement pour que le Conseil d'Administration et le conseil de la GNSO puissent le savoir et pour que nous puissions déterminer comment gérer la réouverture des litiges. Ce n'est pas quelque chose qui va se situer au niveau de l'IRT, mais lorsque ces choses se présentent, le personnel et les membres de l'IRT devraient être prêts.

J'espère que je n'ai pas été trop rapide. Je suis arrivé un peu à la dernière minute. J'apprécie votre temps et s'il y a d'autres bureaux d'enregistrement qui souhaitent s'exprimer, n'hésitez pas si je me suis trompé. Merci beaucoup. En tout cas, merci de m'avoir écouté.

ASHLEY HEINEMAN :

Je suis présidente du groupe des bureaux d'enregistrement.

Vous avez demandé un point de vue concret, alors peut-être qu'il serait bon de mettre les choses par écrit, parce que parler comme cela, c'est bien, vous avez quelques petites idées qui resteront, mais peut-être qu'on pourrait vous l'envoyer par écrit. Si c'est envisageable, on est prêt à le faire.

BECKY BURR :

Merci beaucoup et merci d'avoir été aussi concret.

Nous avons essayé d'avoir une question qui se concentre sur un thème général. Nous ne voulions pas nous concentrer sur les SubPro, donc c'est très bien. Oui, ce serait très bien de recevoir cette suggestion par écrit.

SALLY COSTERTON :

Vous avez lu dans mon esprit et c'est exactement ce qu'il nous faut. C'est très utile en termes opérationnels.

Nous venons d'avoir une conversation avec la GNSO, avec Thomas et nous souhaitons nous assurer que les liaisons et l'Org coordonnent

leur travail. Pour moi, c'est un peu la même solution. Je crois qu'il est intéressant de voir qu'on peut rassembler tout ceci.

BECKY BURR :

Oui, je crois qu'il y a beaucoup de choses qui correspondent à ce que je me dis et qui correspondent à ce qu'on a entendu à la GNSO, y compris saisir l'opportunité que nous avons de revoir le processus ODA/ODP. Il y a donc maintenant deux éléments. Il faut réfléchir aux aspects de ce travail qui peuvent être renvoyés au niveau du travail PDP. Personne n'a parlé de rouvrir les litiges, mais j'aimerais quand même en parler à un moment.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Marc.

MARC ANDERSON :

Merci. J'ai encore un point de la discussion d'hier que je souhaite resoulever, et ceci, à la suite de la discussion que nous avons eue sur des groupes de travail bien définis. Je crois qu'il est important que ces groupes de travail soient disciplinés par rapport aux recommandations qu'ils envoient au Conseil d'Administration.

Je trouve qu'il est intéressant que le Conseil ait demandé ce qui peut être fait sur l'IRT à la phase de mise en œuvre. Et nous nous sommes principalement concentrés sur le nettoyage des choses avant de passer à la phase de mise en œuvre. Voilà un petit peu la situation.

L'idée, c'est que nous, les membres du groupe de travail, nous soyons disciplinés dans le cadre de nos recommandations et de ce que nous disons dans les recommandations. Par rapport à celles-ci, notre

perception est que le Conseil d'Administration hésite peut-être à rejeter, à dire non ou à insister par rapport aux recommandations qu'il reçoit. Le Conseil d'Administration, s'il reçoit soit des recommandations mal écrites ou qui ne sont pas bonnes, je crois qu'il faut qu'ils le disent au conseil de la GNSO ; c'est comme cela que le processus doit fonctionner, ce n'est pas un échec. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite me dire si nous nous trompons, mais il nous semblerait qu'il y a une certaine réticence à revenir vers nous si la recommandation est mal écrite. C'est en fait quelque chose qui fait partie du processus, ce n'est pas nécessairement un mauvais résultat.

C'est le dernier point que j'avais dans mes notes et que je souhaitais soulever au Conseil d'Administration. Merci.

BECKY BURR : Merci. Est-ce que quelqu'un veut répondre à ce dernier point ? Je regarde Avri.

AVRI DORIA : Oui, merci de m'avoir regardée.

C'est quelque chose que je dis depuis très longtemps, depuis l'époque où je n'étais pas au Conseil d'Administration. Je l'ai dit au Conseil d'Administration aussi : c'est vrai, nous hésitons. Mais je crois qu'on peut dépasser cette résistance et nous apprécions que ceci soit dit.

BECKY BURR : Allez-y, Matthew.

MATTHEW SHEARS : Je crois que ce qui est intéressant dans cette conversation, c'est que cela semble indiquer que nous avons besoin de davantage de discussions avant d'en arriver là, avant d'en arriver au point où la recommandation est mal écrite ou mal cadrée. Je pense qu'il faut avoir une conversation préalable pour identifier les domaines pour lesquels il serait nécessaire de clarifier ou de discuter davantage. Je crois que ceci fait partie intégrante du travail sur les recommandations et de leur avancement dans le processus.

AVRI DORIA : De nouveau, je crois que parfois – et c'est quelque chose qui est ressorti un petit peu lors de la réunion précédente de la GNSO –, le Conseil d'Administration envoie une lettre en disant : « Oui, nous avons des problèmes avec telle ou telle chose », mais ensuite, nous ne faisons pas le suivi dans le cadre d'une conversation où vraiment nous expliquons ce que nous voulons dire. Et je crois que cette nouvelle tendance que nous observons maintenant, lorsqu'il y a un problème, on parle plutôt que de s'envoyer des lettres comme cela, je pense que c'est tout à fait positif.

Merci.

BECKY BURR : Je viens de me rappeler que nous avons une demi-heure de plus, donc pas de problème.

MARC ANDERSON : Je suis tout à fait d'accord. Selon notre expérience avec l'ODA et l'ODP du SSAD, je me souviens que nous avons eu une réunion conjointe entre le Conseil d'Administration de l'ICANN, le conseil de la GNSO et les membres du groupe de travail, une réunion très productive, et à la fin de la réunion, le consensus était qu'on ne va pas continuer à s'écrire des lettres. On va vraiment instaurer un dialogue. En fin de compte, ceci a engendré une petite équipe de la GNSO qui avait des représentants du Conseil d'Administration et du groupe de travail SSAD. L'idée est d'avoir un dialogue plutôt que de s'envoyer des lettres. Avoir vraiment un dialogue est tout à fait productif. Je suis tout à fait d'accord, c'est un excellent modèle, à mon avis, pour gérer ces questions qui parfois sont plus controversées.

BECKY BURR : Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus ?

BETH BACON : Je crois que pour conclure, nous allons faire tout notre possible par rapport à cette suggestion et nous allons essayer de tout mettre par écrit pour vous. Je crois que c'est ce qui émerge de cette interaction, peut-être de codifier, de réfléchir à intégrer ceci au processus plutôt que de dire « C'est une recommandation sur laquelle nous avons une question » tout simplement. Donc, j'apprécie beaucoup.

BECKY BURR : Merci.

Nous allons maintenant revenir aux questions de la CPH. La première, c'est : quels sont les enjeux du point de vue du Conseil d'Administration en ce qui concerne les liaisons et la révision des issues des PDP et des IRT ? Est-ce que vous voulez répondre à cette question ?

BETH BACON :

Nous apprécions le thème et nous avons un rôle à jouer. Nous souhaitons comprendre ce que vous cherchez dans le cadre des enjeux. Nous apprécions le thème de la transparence et de l'efficacité.

La deuxième partie de la question par rapport au groupe de travail SOI, nous souhaitons incorporer davantage d'efficacité et nous souhaitons nous concentrer sur le travail de transparence de l'ICANN. On pourrait peut-être parler du SOI.

ASHLEY HEINEMAN :

C'est l'importance de la transparence. Il faut que vous sachiez bien quel est le travail en cours. Au sein du conseil de la GNSO, nous avons établi un travail sur le SOI, manifestations d'intérêt, et nous avons eu des commentaires de différents membres du groupe de travail qui participaient. Et il y a eu un petit accroc dans le processus. L'accroc est que dans cette recherche de transparence, comprendre qui représente qui, des consultants, des juristes, savoir ce qu'ils défendent au nom de ceux qu'ils représentent, il y a des personnes qui ne souhaitent pas divulguer ces informations. L'idée est d'essayer de travailler sur certaines préoccupations, mais on n'arrive pas à une résolution. Les préoccupations au sein de notre groupe sont en lien avec le fait qu'il s'agit d'une question par rapport au modèle multipartite, soit la

question de la transparence. Si on n'arrive pas à savoir qui est représenté dans les conversations, on se pose des questions par rapport à l'efficacité des processus. Si on en arrive à un modèle représentatif et un PDP, il faut vraiment savoir, c'est critique, d'où viennent ces positionnements.

Je voulais que vous le sachiez. Je ne sais pas encore exactement comment les choses vont se résoudre. Nous avons un certain nombre de personnes qui sont présentes ici. On peut en reparler, mais je voulais au moins vous mentionner cette préoccupation.

BECKY BURR :

Je crois que Sarah va répondre au nom du Conseil.

SARAH DEUTSCH :

Oui. Par rapport au rôle de la liaison du Conseil d'Administration, j'aimerais vous dire que nous avons des directives du Conseil d'Administration qui ont été créées en 2021 après avoir eu le point de vue des responsables des SO et AC. Nous leur avons parlé et Marc l'a dit, nous souhaitons avoir une liaison plus active, qui participe et qui puisse résoudre les problèmes, lancer des alertes précoces et avoir vraiment un rôle interactif. Certaines autres SO et AC nous ont dit : « Non, la liaison doit être plutôt passive, simplement pour savoir un peu ce qui se passe, c'est tout en termes de politiques. »

Nous avons créé une politique et nous avons entendu ce matin dans la séance de la GNSO qu'ils souhaitent une liaison au Conseil d'Administration qui soit plus active. Actuellement, selon les directives,

cela dépend du groupe ; c'est à lui définir le travail de la liaison dans la charte du groupe. Vous avez mentionné cette question de la charte, donc si vous souhaitez une liaison plus active, spécifiez-le dans la charte et nous nous assurerons que cette liaison qui sera nommée aura ce rôle plus actif.

Quoi qu'il en soit, le rôle de la liaison, c'est d'essayer d'éviter les goulots d'étranglement au niveau du Conseil d'Administration, de communiquer les informations au Conseil d'Administration et aussi de communiquer avec vous le feedback, etc.

Il y a deux scénarios que nous signalons qui sont un empêchement au progrès. Et nous l'avons entendu ce matin au conseil de la GNSO, surtout pour les IRT, c'est les participants qui rouvrent des litiges ou des discussions fermés sans nouvelles informations. Autre scénario, je crois que ce qui est négatif, c'est tous ceux qui ont des positionnements qui impliquent des manœuvres. On peut toujours demander que les liaisons soient nommées, mais c'est toujours bon d'avoir une certaine clarté.

BECKY BURR :

Merci Sarah.

Chris.

CHRIS DISSPAIN :

Merci Becky.

Sarah, merci. Je voulais revenir sur un point. Marc vous l'a dit, on en a parlé, vous avez parlé d'actif et passif et d'avoir juste une petite idée de ce qui se passe. Mais il faut être clair par rapport à cette définition d'actif et passif. Une liaison active ne doit pas dire : « Mais le Conseil ne sera jamais d'accord avec cela, c'est complètement inapproprié. » Une liaison active va dire : « Je ne sais pas si le Conseil d'Administration va comprendre ce que vous dites. Peut-être que vous devriez réfléchir à formuler les choses différemment. » Ou alors : « Peut-être que pour avoir le bon format, vous devriez faire ceci. » Ça, c'est actif plutôt que d'être là derrière à ne rien dire.

Si la liaison se rend compte que la recommandation ou ce qui est envoyé au Conseil n'est pas suffisamment clair pour que le Conseil d'Administration puisse agir, elle devra à ce moment-là passer des heures à expliquer, sans savoir vraiment si elle y arrive. En fait, je crois que l'idée, c'est que les directives doivent être transférées au groupe pour que le groupe comprenne ce dont le Conseil d'Administration a besoin. Je crois que c'est l'idée d'une bonne liaison active.

BECKY BURR :

Nous sommes tout à fait conscients qu'il y a des discussions en cours. Bien sûr, c'est une discussion qui progresse et nous n'allons pas intervenir à ce stade. Mais nous pensons que la transparence est tout à fait fondamentale pour le processus multipartite.

Très bien, nous pouvons passer à la question suivante, ma question favorite.

CHRIS DISSPAIN :

Est-ce que je peux commencer avec cette question ? Merci beaucoup, Becky.

Je voulais dire que nous avons presque tous assisté à la session avec le conseil de la GNSO qui a été très transparente et qui nous a apporté des réponses très utiles. Si vous n'étiez pas là, je vous le dis, nous avons eu des discussions très transparentes et claires où vous allez savoir où nous en sommes au niveau du Conseil d'Administration.

Si j'ai bien compris, vous pensez qu'il y a un avis du GAC qui n'a pas encore été appliqué qui est lié à l'exigence d'avoir une prénotification d'un enregistrement. Je sais que les OIG se sont éloignées de cette position à cause des problèmes de sécurité.

Ma suggestion est la suivante. Au lieu de déclencher le processus, peut-être qu'il vaut mieux aller voir le GAC et leur demander si on peut se mettre d'accord pour dire que cet avis n'est plus pertinent. Ils pourraient nous dire : « Non, je ne pense pas », mais on peut se mettre d'accord pour contourner les statuts en nous mettant d'accord sur le fait que cet avis n'est plus pertinent.

BECKY BURR :

Je pense que c'est une contribution intéressante. Nous pensons que cela viendrait s'associer à l'avis sur les droits curatifs. Je ne pense pas que ce soit le cas. Pour être tout à fait transparente, même si on faisait cela, on devrait mettre à disposition le système de post-notification.

CHRIS DISSPAIN : Je suis tout à fait d'accord, mais je pense qu'il faudrait faire cette requête au lieu de juste supposer que tout le monde sait ce qui doit être fait. Il faudrait parler avec l'équipe de direction du GAC pour se mettre d'accord et se dire qu'on peut considérer que cet avis n'est plus pertinent.

BECKY BURR : On peut considérer donc votre contribution. Je sais que Mary est en train d'en prendre note. On prend note de ce commentaire.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires par rapport à cela ? Est-ce que ce serait utile pour nous, puisque nous arrivons à la fin de nos discussions, de parler un petit peu de ce que fait le Conseil d'Administration par rapport aux SubPro et vers où le Conseil souhaite aller ? Tripti, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose ?

TRIPTI SINHA : Tout d'abord, j'aimerais remercier le conseil de la GNSO qui a travaillé en étroite coopération avec le Conseil d'Administration pour faire avancer les choses. Nous avons beaucoup avancé. À la fin de cette réunion, vous verrez que plusieurs résolutions seront approuvées et elles permettront de commencer le travail de mise en œuvre de beaucoup de recommandations.

Nous nous sommes mis d'accord avec le conseil de la GNSO pour finir d'autres dossiers qui sont encore en suspens pour l'ICANN77. Je pense que l'on pourra communiquer à la communauté une date de lancement estimée.

BECKY BURR :

Puisque vous étiez tous là lors de la session précédente, vous savez que nous sommes dans une étape de collecte d'informations pour disposer de toutes les informations dont on a besoin pour arrêter une date de lancement.

Nous devons nous mettre d'accord avec le Conseil d'Administration et le conseil de la GNSO pour savoir comment nous allons traiter les recommandations, dont la décision de reporter la mise en œuvre. L'objectif est d'aboutir à un plan d'action pour l'ICANN77 qui explique comment nous allons procéder pour traiter les différents sujets. Nous allons identifier des domaines par rapport auxquels nous sommes d'accord mais qui nécessitent certaines clarifications. La première priorité sera accordée à des domaines où il y aura des changements, j'espère que ces changements seront limités, et ils seront mandatés par le conseil de la GNSO.

Par ailleurs, l'organisation et le Conseil ont besoin de se mettre d'accord par rapport à une méthodologie pour accélérer le travail de mise en œuvre des politiques. Nous lançons un appel à l'IRT pour essayer de trouver des solutions. Nous avons des directives pour la révision. Nous avons un cadre pour la mise en œuvre. Pour pouvoir faire tout ce travail de manière opportune, nous allons devoir accélérer un petit peu les choses. Accélérer, cela ne veut pas dire que l'on va éliminer des étapes. Cela veut dire uniquement de trouver des moyens d'agir de manière plus vite, cela au niveau de l'IRT.

Mais nous avons également parlé du fait que dans un programme aussi complexe que celui des SubPro où il y a différentes pistes de travail de mise en œuvre au niveau des IRT, il y a différentes pièces, ce n'est pas facile de pouvoir diviser encore plus les parties.

Finalement, il y a un dialogue en cours par rapport aux génériques fermés. Nous devons mieux comprendre de la part du GAC, de la GNSO et de l'ALAC quelles sont leurs attentes pour résoudre ce dossier. Nous devons également travailler à l'EPDP accéléré pour les IDN. Nous savons que l'étape 2 est en cours, qu'il y a certains aspects de cette étape 2 qui doivent être résolus avant la publication du guide de candidature. Edmon Chung pourrait nous parler davantage de cette question. Mais nous aimerions que l'EPDP puisse aboutir à un plan et à un calendrier pour que le travail soit fini sur les sujets qui doivent être résolus avant la publication du guide de candidature.

Voilà les quatre éléments par rapport auxquels nous souhaitons obtenir du feedback de la communauté avant l'ICANN77. Nous pensons qu'après cela, l'organisation ICANN sera à même de recommander au Conseil d'Administration une date de lancement et un calendrier de lancement. Bien entendu, il y a des éléments interdépendants. Avri l'a bien dit, notre capacité à pouvoir respecter un calendrier dépend du fait que tout le monde respecte ce calendrier. Ce n'est pas quelque chose que le Conseil d'Administration peut faire en solo, nous sommes tous dans le même bateau. Il faudra une certaine discipline pour que nous travaillions tous dans la même direction pour respecter la date de lancement et le calendrier que l'on arrêtera.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ceux-ci ou des commentaires ?

BETH BACON :

Nous apprécions cette discussion et ces informations. Je pense que nous avons hâte d'attendre les résolutions qui seront approuvées à la fin de la semaine et je pense que nous essaierons de travailler tous dans la même direction.

BECKY BURR :

Il nous reste 15 minutes. Je vous demande, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Chris, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ? C'était une session d'une heure et demie ?

Vous savez, c'est probablement la première fois de notre histoire que nous finissons plus tôt. Je ne veux pas me dérober, mais si tout le monde veut aller manger avant...

BETH BACON :

C'est peut-être parce qu'on avait avant une heure seulement.

BECKY BURR :

Notre séance est une heure et demie, effectivement.

Marc a levé la main.

MARC ANDERSON : Puisqu'on a le temps, je voulais rebondir sur votre point par rapport aux priorités des SubPro.

Le groupe de travail SubPro a divisé son travail en cinq pistes de travail différentes. Je pense que c'était quelque chose d'intelligent de leur part parce que c'était un travail très important. On pourrait peut-être ne pas pouvoir demander à un seul IRT de travailler sur cinq pistes de travail. Donc, il serait peut-être intelligent aussi de diviser ce travail de mise en œuvre. Après, il faut voir au niveau des ressources si on peut trouver une solution de compromis, mais je pense que c'est une option tout à fait raisonnable.

CHRIS DISSPAIN : Je voulais ajouter quelque chose par rapport à l'amendement concernant les abus du DNS. Je voulais dire merci. Je sais qu'il y a eu beaucoup de discussions par rapport à cela et Tripti a toujours soutenu ce processus et la communauté apprécie cela de manière générale. Merci.

BECKY BURR : Et nous apprécions énormément de la manière dont les parties contractantes et l'organisation ont travaillé ensemble pour aboutir à ce résultat. Ce processus a été très apprécié par les membres du Conseil d'Administration, car c'est un moment extrêmement important et nous voulons nous assurer que nous rendons hommage à ce travail qui a été fait.

SALLY COSTERTON :

Est-ce que je pourrais mentionner quelque chose par rapport à cela ?

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Becky, nous devons reconnaître ce travail comme quelque chose de spécifique qui a été accompli. Nous sommes dans un processus et nous avançons et c'est un peu ce que Tripti a dit pendant la cérémonie d'ouverture. Pour moi, c'est un changement tout à fait positif par rapport à la manière dont nous travaillons en coopération ensemble et par rapport à la manière dont nous relevons les défis auxquels nous sommes confrontés.

Quand nous avons dit à la cérémonie d'ouverture que nous devons travailler en coopération, ce n'était pas des mots mais quelque chose que nous voulons mettre en œuvre. Nous pouvons faire cela. Nous nous sommes en train de le faire. Nous pouvons profiter de ce qui a été fait. Nous devons nous rappeler de ce que nous avons accompli. Cela renforce notre confiance envers vous, parce que si nous voulons entamer quelque chose de nouveau, cela doit se baser sur la confiance. C'est important, c'est fondamental, la confiance vis-à-vis de la CPH et vis-à-vis de l'organisation. C'est un travail qui se fait en toute bonne foi et c'est un travail en cours et qui commence à voir des résultats.

ASHLEY HEINEMAN :

Je veux rebondir sur ce que vous venez de dire.

Nous pouvons faire les choses plus vite si nous nous faisons confiance. J'aimerais que l'on continue à travailler dans cet esprit, de manière ciblée, parce que nous nous retrouvons dans une situation où nous avons devant nous des questions énormes qui semblent impossibles à résoudre et tout le monde part un peu déçu. Ce serait génial si l'on

pouvait mieux cibler nos efforts pour qu'ils soient plus réalisables dans des délais plus opportuns. Et de cette manière, nous pourrions être rassurés que le modèle fonctionne. Ce serait important que l'on puisse avoir confiance en nous-mêmes et c'est très positif parce que parfois, je me retrouve dans des situations où je suis déçue et je suis vraiment négative, mais là, j'ai de l'espoir, je me sens dans un esprit tout à fait positif.

CHRIS DISSPAIN :

Je suis d'accord avec vous, Ashley, si je peux me permettre. Je suis d'accord, il y a collaboration et confiance, c'est évident. Mais n'oublions pas que c'est un processus à plus long terme que simplement négocier les amendements au contrat. Si nous réussissons, il y aura une consultation publique et ensuite, il y aura des gens qui ne seront pas satisfaits, qui disent qu'on n'est pas assez loin. Très bien, c'est comme cela que ça fonctionne. Tout le monde doit bien comprendre que les personnes qui sont impliquées dans les négociations des contrats savent très bien que c'est une étape et qu'il y aura des choses qui devront se faire après. Il y aura des choses qui devront se produire dans la communauté, dans un format politique une fois que nous aurons traité des amendements des contrats. Une fois que tout le monde est d'accord là-dessus, on pourra avancer dans un esprit de confiance et de collaboration.

SALLY COSTERTON :

Oui, tout à fait et c'est important. Je souhaite l'appuyer officiellement. C'est très important. Ce que vous avez dit, Chris, c'est une première

étape. Ce n'est pas la destination, c'est une partie du parcours et nous devons le reconnaître, le célébrer, mais ce n'est pas plus que cela.

Autre chose que j'aimerais ajouter – et c'est Avri qui m'y a fait penser, elle me rappelle tout le temps en fait et elle a raison –, il ne faut pas non plus être si efficace pour ainsi dire ou si rapide que nous n'utilisons pas nos propres processus en termes d'inclusion et de consultation. Le processus est multipartite. Et c'est ce que vous avez dit par rapport à la consultation publique, c'est une activité multipartite. Je crois qu'il est important à cette étape de faire ces commentaires parce qu'ils seront officiels, ils seront rappelés. Merci beaucoup de l'avoir signalé.

BETH BACON :

Merci par rapport à ce que vous avez dit, Chris. Je reviens à ce que nous disions tout à l'heure, le travail de suivi que nous ferons après les négociations, c'est une excellente manière de mettre en œuvre ce dont on vient de parler et de faire ces PDP télescopiques. J'aimerais mieux avoir 10 PDP qui fassent un an qu'avoir un PDP sur cinq ans avec un tas de thématiques. Je crois qu'opérationnaliser certaines de ces efficacités – et c'est la responsabilité de la GNSO de s'assurer que nous avons les personnes qui s'en occupent, d'ailleurs, je les vois dans la salle –, s'assurer que l'élan se poursuit dans le cadre de ces PDP, c'est quelque chose qui est tout à fait appréciable.

BECKY BURR :

Y a-t-il autre chose ?

J'aimerais soulever une question. Nous avons rapidement parlé de la question des OIG, mais il y a une chose qu'on a dite dans le cadre de ces questions OIG. Avec les membres du Conseil, nous sommes prêts à réfléchir à des solutions intérimaires qui soient créatives, qui ne créent pas des droits qui n'existent pas. Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre font partie intégrante de cette discussion. Si vous avez des idées là-dessus, sur la manière de procéder sur les étapes à suivre potentiellement, vous n'êtes pas obligés de nous le dire maintenant, je ne sais même pas si vous avez des idées, mais je voulais que vous le sachiez. S'il y a moyen de rendre disponibles certaines de ces choses avant le lancement de la modification post-enregistrement, nous y sommes ouverts.

CHRIS DISSPAIN :

Oui, merci, on pourrait effectivement trouver une solution. Vous en avez parlé avec la GNSO, les droits de premier refus, en fait, ce n'est pas exactement cela, mais il y a autre chose. Si le mécanisme de droits curatifs n'est pas mis en place, s'il y a un enregistrement et que l'OIG souhaite se plaindre, il n'y a pas de possibilité. Je trouve que c'est bien d'être rapide, mais il faut que les choses soient faites de manière équitable et de manière qui fonctionne. Et pour les OIG, c'est que si les droits curatifs ne sont pas prêts, elles ne peuvent rien faire. Je crois que la ligne est difficile à définir. Mais nous allons y réfléchir.

BECKY BURR :

Je ne vois pas d'autres mains levées, je ne vois personne s'exprimer. Je n'ai rien d'autre à dire.

Avant de terminer, je crois que Sam n'est pas là, j'ai vérifié, j'espère que tout le monde la félicitera et l'accueillera. C'est la dernière arrivée NextGen que nous avons.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]